

Résultats de l'enquête ETINCEL-OFDT sur la cigarette électronique



Prévalence, comportements d'achat et d'usage, motivations des utilisateurs de la cigarette électronique

OFDT

Note n°2014-01: résultats de l'enquête ETINCEL-OFDT (novembre 2013)

Saint-Denis, le 12/02/2014

Aurélie Lermenier et Christophe Palle (OFDT - Pôle « Indicateurs »)

Préparation et suivi de l'enquête : Marie-Line Tovar (Pôle « Enquêtes en population générale ») et Aurélie Lermenier

Présentation de l'enquête

Alors que la cigarette électronique apparaît comme un phénomène en plein essor en France depuis environ deux ans, les données relatives à la prévalence de sa consommation et aux modalités de son usage sont jusqu'ici demeurées parcellaires et difficilement interprétables en raison du manque de précisions sur les méthodologies employées. Fortement investi dans l'observation des questions liées au tabac, l'OFDT produit depuis dix ans un tableau de bord mensuel et met en ligne chaque année un bilan synthétique approfondi. Or, il est apparu de plus en plus difficile d'interpréter les évolutions du marché du tabac sans tenir compte de la cigarette électronique. C'est pourquoi l'OFDT a souhaité mener, fin 2013, une enquête centrée sur ce produit, avec pour objectif de fournir aux pouvoirs publics et aux professionnels concernés, dans un délai court, une première estimation fiable du phénomène¹, afin de pouvoir en mesurer l'impact dans le [bilan de l'année 2013](#).

Cette enquête ETINCEL-OFDT (Enquête téléphonique pour l'information sur la cigarette électronique) a été conduite entre le 12 et le 18 novembre 2013 auprès d'un échantillon de 2 052 individus représentatif de la population métropolitaine (hors Corse) âgée de 15 à 75 ans. Une base de numéros de téléphones fixes allant de 01 à 05 et en 09, stratifiée par région et catégorie d'agglomération, a été tirée aléatoirement. L'échantillon d'individus issu de cette base, interrogé par téléphone durant une semaine, a été constitué par la méthode des quotas sur les variables de sexe, de classe d'âge et de catégorie socioprofessionnelle. Les résultats ont été calés sur les dernières données de l'INSEE.

Le questionnaire comprend 17 questions (cf. annexe 1). Il aborde les thèmes de la notoriété de la cigarette électronique, de sa fréquence d'usage, des modalités d'achat de l'objet et des recharges, des

¹ D'autres travaux et initiatives sont en cours afin de mieux documenter le sujet : une enquête de l'INPES, un suivi régulier du profil et des comportements des utilisateurs de la cigarette électronique par l'institut de sondages IPSOS, une étude confiée par le ministère de la Santé au Laboratoire national de métrologie et d'essais (avec un volet enquête Internet auprès des vapoteurs), et un « front commun » de l'Association indépendante des utilisateurs de la cigarette électronique (AIDUCE), du Collectif des acteurs de la cigarette électronique (CACE) et de l'Office français de prévention du tabagisme (OFT) avec l'Institut national de la consommation (INC) ayant pour but d'améliorer l'information sur les produits.

motivations de l'utilisateur, etc. Des questions sur le tabac ont aussi été posées aux enquêtés, afin de connaître le statut éventuel de fumeur ou d'ex-fumeur des usagers de la cigarette électronique et de mesurer un potentiel impact sur la prévalence tabagique.

Cette note présente les principaux résultats de l'enquête ETINCEL-OFDT et les met en perspective avec ceux d'autres études menées en France.

Une large majorité des Français connaissent la cigarette électronique

En novembre 2013, près de neuf Français sur dix (88 % [86,8-89,6]²) déclarent connaître, ne serait-ce que de nom, la cigarette électronique. En mars 2012, l'Eurobaromètre spécial tabac³ avait abouti pour la France à une proportion, déjà non négligeable mais trois points en dessous de la moyenne européenne, de 66 %. La notoriété de ce produit est plus importante chez les jeunes de 15 à 24 ans (93 %) et parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures (93 %) ; elle est un peu moins marquée chez les 65-75 ans (83 %) et donc parmi les retraités (85 %). Les fumeurs, qui constituent la cible du marketing de la cigarette électronique (présentée, plus ou moins ouvertement, comme un moyen de sevrage tabagique), sont plus nombreux à la connaître que les personnes n'ayant jamais, ou presque, fumé (93 % contre 85 %).

Qu'est-ce que la cigarette électronique ?

Développée en Chine au milieu des années 2000, la cigarette électronique, aussi appelée e-cigarette, reproduit les sensations d'une cigarette classique à base de tabac. Il en existe de deux types : jetable (qui ressemble beaucoup à une vraie cigarette) et rechargeable sur secteur ou par un câble USB (elle a alors plutôt l'apparence d'un gros stylo). La cigarette électronique rechargeable (largement majoritaire sur le marché français) est composée d'une batterie, d'un *clearomiseur* qui contient la résistance et le liquide, et d'un embout qui permet d'aspirer la vapeur créée au niveau du *clearomiseur*. En appuyant sur un bouton, la batterie alimente la résistance qui chauffe l'e-liquide imbibé sur la mèche du *clearomiseur* et le transforme en vapeur, qui est aspirée par l'utilisateur. Ce liquide est composé de propylène glycol et/ou de glycérine végétale, de substances aromatiques variées (tabac, menthe, pomme, etc.), d'un peu d'alcool et/ou d'eau purifiée, et peut contenir ou non de la nicotine, à différentes concentrations.

Un Français sur cinq l'a déjà utilisée au moins une fois

Fin 2013, 18 % [16,7-20,1] des personnes interrogées déclarent avoir utilisé au moins une fois une cigarette électronique. C'est 2,5 fois plus qu'en mars 2012, où le taux d'expérimentation en France atteignait 7 % (identique à celui de l'ensemble des pays de l'Union européenne interrogés)³.

² Les chiffres entre crochets indiquent l'intervalle de confiance au seuil de 5 % d'erreur.

³ Enquête menée entre le 25 février et le 11 mars 2012, dans les 27 pays membres de l'Union européenne (UE), sur les comportements d'usage et d'achat de tabac, avec trois questions portant sur la cigarette électronique. Au total, plus de 26 700 individus âgés de 15 ans et plus, sélectionnés selon une méthode aléatoire, ont été interrogés en face-à-face dans l'ensemble des pays de l'UE. En France, cela concernait 1 059 individus (cf. TNS Opinion & Social, *Attitudes of European towards tobacco, Special Eurobarometer 385*, Bruxelles, Commission européenne, 2012, 167 p.).

Parmi ceux qui n'ont pas encore essayé la cigarette électronique, une petite minorité seulement (2,3 % [1,6-3,0]) envisage de le faire prochainement. Cette proportion d'expérimentateurs potentiels est deux fois plus élevée parmi les ouvriers (4,9 %)⁴ et cinq fois plus chez les fumeurs (11,2 %).

Des expérimentateurs plutôt jeunes et consommateurs de tabac

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir déjà utilisé la cigarette électronique (22 % contre 15 %). La part des expérimentateurs est décroissante au fur et à mesure de l'avancée en âge (figure 1) : ils sont près d'un tiers (31 %) chez les 15-24 ans à l'avoir essayé, alors que cela ne concerne plus qu'un individu sur cinq entre 35 et 44 ans et un sur dix (9 %) entre 55 et 64 ans. Pour des raisons sans doute plus liées à l'âge qu'au statut professionnel, les retraités sont bien moins enclins à expérimenter ce produit. Sans grande surprise, le fait de fumer ou d'avoir fumé au cours de la vie influe sur le niveau d'expérimentation : la moitié des fumeurs (51 %) déclarent avoir essayé la cigarette électronique alors qu'ils ne sont que 12 % chez les ex-fumeurs et 3,5 % parmi les enquêtés n'ayant jamais ou rarement fumé⁵. Ainsi, parmi les expérimentateurs, les trois quarts sont des fumeurs, un sur six est un ancien fumeur et près d'un sur dix (9 %) n'a jamais fumé ou a seulement essayé. Par ailleurs, bien que la taille de l'échantillon rende difficiles les comparaisons géographiques, l'expérimentation apparaît moins fréquente dans le nord (Nord-Pas-de-Calais : 7,9 %) que dans l'ouest (zone constituée des régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes : 23,1 %) et le sud-ouest (Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées : 21,3 %).

L'usage dans le mois concerne une personne sur quinze

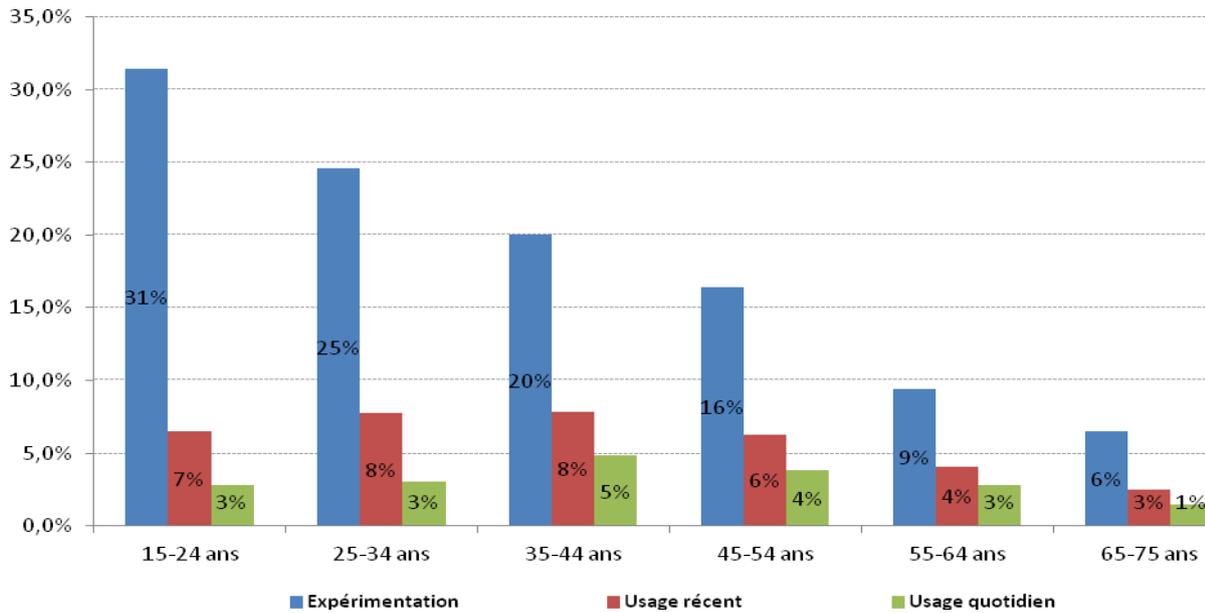
L'usage récent (au cours des trente derniers jours et hors expérimentation) de la cigarette électronique concerne, fin 2013, 6,0 % [5,0-7,0] des Français, soit un tiers de ceux qui l'ont essayée⁶. Bien qu'ils soient plus expérimentateurs que leurs aînés, les 15-24 ans sont en proportion les moins concernés par l'usage dans le mois précédant l'enquête, suivis des 25-34 ans. C'est après 35 ans que les personnes semblent les plus enclines à « adopter » la cigarette électronique après l'avoir essayée (figure 1) : quelle que soit la tranche d'âge, plus d'un expérimentateur sur trois déclare alors un usage récent. Il est probable que l'effet de mode joue davantage chez les jeunes, qui feraient l'expérience de ce produit par curiosité, alors que les utilisateurs plus âgés seraient plus nombreux à l'utiliser dans le but précis de réduire ou d'arrêter de consommer du tabac.

⁴ La surreprésentation des ouvriers parmi les expérimentateurs potentiels de la cigarette électronique est due en partie au fait qu'ils sont plus souvent fumeurs que la moyenne (33 % contre 27 %). Les personnes sans emploi et, dans une moindre mesure, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont aussi plus souvent fumeurs que la moyenne et manifestent plus leur intention d'essayer la cigarette électronique mais la différence n'est pas significative.

⁵ Cette différence selon le statut tabagique actuel ou passé est aussi vérifiée en Grande-Bretagne où une enquête auprès de plus de 12 000 adultes a été menée en février 2013 par l'association de prévention Action on smoking and health (ASH) pour connaître les prévalences d'usage (cf. ASH, *Use of e-cigarettes in Great Britain among adults and young people (2013)*, Londres, ASH, 2013, 4 p.).

⁶ En mars 2013, une enquête téléphonique dite omnibus (traitant de sujets divers) d'Ipsos Observer, auprès d'un échantillon de 950 individus représentatif de la population adulte (méthode des quotas), aboutissait à une proportion de 3,5 % d'utilisateurs plus ou moins réguliers.

Figure 1 : Proportion d'expérimentateurs, d'usagers récents et d'usagers quotidiens de la cigarette électronique selon la classe d'âge



Source : Enquête ETINCEL-OFDT (novembre 2013)

Au contraire de l'expérimentation, plus marquée chez les hommes, l'usage récent (et quotidien) de la cigarette électronique n'est pas différencié selon le sexe. Hormis la moindre proportion de retraités usagers dans le mois (3,1 %), compte tenu de leur âge, il n'existe pas non plus de différence significative selon la catégorie socioprofessionnelle. En revanche, comme pour l'expérimentation, l'usage dans le mois est plus développé dans l'ouest (9,3 %) et moins répandu dans le nord (1,6 %), peut-être en raison de la facilité d'accès à du tabac moins cher en Belgique ou au Luxembourg.

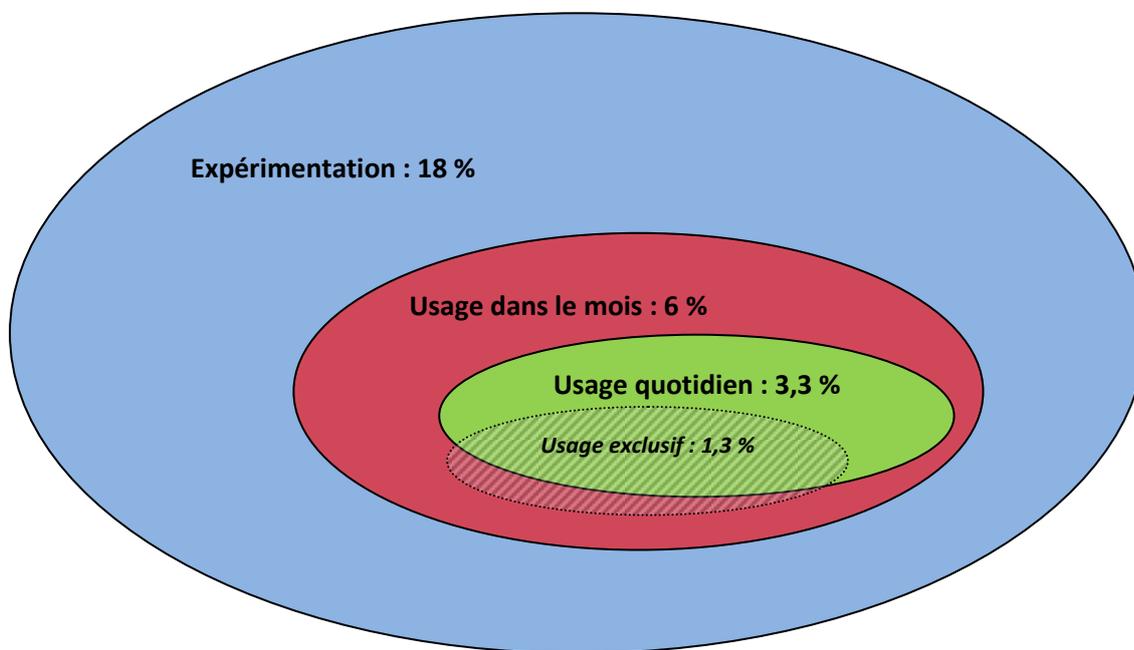
Tous les usagers récents de la cigarette électronique ont déclaré consommer ou avoir consommé au cours de leur vie du tabac mais les fumeurs sont significativement plus nombreux que les ex-fumeurs (78 % contre 22 %).

Un peu plus de 3 % d'usagers quotidiens

Plus de la moitié (54 %) des usagers dans le mois de la cigarette électronique l'utilisent quotidiennement, soit 3,3 % [2,5-4,1] des Français (figure 2). Déjà observé pour l'usage récent, l'écart entre les plus jeunes et les plus âgés se confirme avec la consommation quotidienne : parmi les utilisateurs récents de la cigarette électronique, les 15-24 ans ne sont que 44 % à le faire chaque jour quand ils sont 67 % chez les 50-75 ans. Ce constat semble renforcer l'hypothèse selon laquelle les jeunes cèderaient à un phénomène de mode, les plus de 50 ans étant eux probablement davantage engagés dans une démarche de sevrage ou de réduction des risques dès qu'ils essaient, en lien certainement avec l'avancée en âge. Confrontés aux dommages sur la santé, avérés ou ressentis comme très probables, d'un tabagisme le plus souvent

ancien (plusieurs décennies), les fumeurs plus âgés tendraient à se tourner vers la cigarette électronique pour réduire les risques⁷.

Figure 2 : Proportion d'expérimentateurs, d'usagers récents et d'usagers quotidiens de la cigarette électronique en France



Source : Enquête ETINCEL-OFDT (novembre 2013)

Les utilisateurs quotidiens sont encore nombreux à alterner cette consommation avec celle de tabac, puisque deux tiers d'entre eux sont des usagers mixtes (tabac et cigarette électronique). Toutefois, parmi eux, plus de six sur dix (62 %) utilisent « le plus souvent la cigarette électronique et parfois du tabac » ; un quart répond le contraire.

Les usagers exclusifs de cigarette électronique, c'est-à-dire qui ne consomment pas aussi actuellement du tabac, représentent 1,3 % [0,8-1,8] des enquêtés, parmi lesquels une majorité (81 %) l'utilise tous les jours.

Un essor de l'usage depuis le printemps 2013

Trois quarts (76 %) des vapoteurs⁸ au cours des trente jours précédant l'enquête ont commencé à l'utiliser il y a moins de six mois, c'est-à-dire à partir d'avril-mai 2013, ce qui correspond à une période de

⁷ Selon une étude britannique, la cigarette électronique délivrerait deux fois moins de formaldéhyde (cancérogène certain), 23 fois moins de toluène (toxique), 130 fois moins d'acétaldéhyde (cancérogène présumé) ainsi que 30 à 145 fois moins de nitrosamines spécifiques du tabac (particulièrement cancérogènes) : cf. Maciej L. Goniewicz, « [E-cigarettes: a review of their efficacy and potential for harm reduction](#) ».

⁸ Dénomination la plus répandue pour désigner les utilisateurs de la cigarette électronique.

forte médiatisation du phénomène, liée notamment à un rapport sur le sujet remis au ministère de la Santé⁹. Seuls 13 % déclarent avoir débuté leur consommation il y a plus d'un an.

La grande majorité des usagers dans le mois (78 %) possèdent leur propre cigarette électronique alors que 16 % utilisent celles d'autres personnes (le reste la partageant avec un seul autre utilisateur : conjoint, ami, etc.). Ce dernier chiffre peut s'expliquer par l'envie de tester le produit et les saveurs des liquides avant de réaliser un achat qui représente un certain investissement de départ : il faut en effet déboursier au minimum 50 euros pour une cigarette électronique rechargeable et un peu moins de 6 euros par flacon de 10 ml d'e-liquide. La proportion de vapoteurs propriétaires de leur cigarette électronique est moins importante chez les 15-24 ans (44 %), probablement parce qu'ils sont moins souvent usagers réguliers, et atteint 93 % parmi les 35-54 ans.

Près d'un quart (24 %) des usagers récents déclarent ne pas savoir quel dosage de nicotine contient le liquide ou la recharge de la cigarette électronique qu'ils utilisent (majoritairement le fait de personnes qui ne possèdent pas la leur). Parmi ceux qui le connaissent, ils sont 11 % à déclarer une concentration nulle, marquant la faible proportion d'usagers non dépendants à la nicotine ou qui ont abouti à un sevrage total après une baisse progressive du dosage. Quatre vapoteurs sur dix ont choisi un dosage moyen (entre 7 et 12 mg/ml) alors que les autres se répartissent à parts égales (24 %) entre un faible (entre 1 et 6 mg/ml) et un fort dosage (supérieur à 12 mg/ml¹⁰).

Des achats majoritairement en boutiques spécialisées

Le marché des cigarettes électroniques est encore peu organisé et réglementé¹¹, de nombreux fabricants et vendeurs se le partageant. Toutefois, les achats ont lieu majoritairement dans un magasin spécialisé dans ce type de produit (58 %), même si le recours à un bureau de tabac n'est pas négligeable (21 % - figure 3). Internet représente un vecteur assez minoritaire : 9 % des personnes interrogées y ont acheté leur cigarette électronique. Des achats en pharmacie, où la vente de ce produit est pourtant interdite¹², ainsi qu'en supermarché sont mentionnés mais ne concernent que très peu d'acheteurs. Pour ce qui est des liquides et recharges, les boutiques spécialisées sont aussi majoritaires : 54 % des enquêtés y recourent, ils sont 24 % à s'être rendus chez un buraliste.

Quel que soit le lieu d'achat de la cigarette électronique, une très grande partie des usagers recourent au même canal d'approvisionnement pour la recharger. C'est particulièrement vrai pour les buralistes (91 %) mais aussi pour les magasins spécialisés (88 %) : bien que rien ne permette d'établir qu'il s'agit du même endroit, ce chiffre signifie peut-être que les utilisateurs sont attachés à la relation personnelle avec un vendeur, qui pourra les conseiller.

⁹ Office français de prévention du tabagisme, [Rapport et avis d'experts sur l'e-cigarette](#), Paris, OFT, 2013, 212 p.

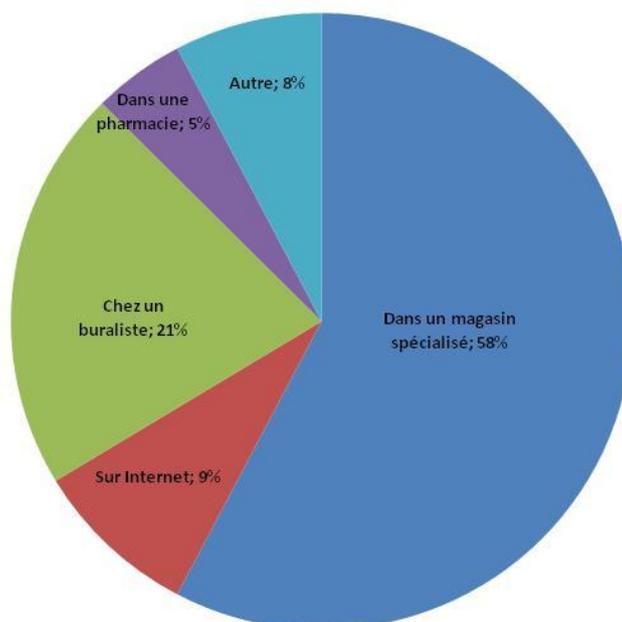
¹⁰ Le dosage en nicotine excède rarement, voire jamais dans les points de vente français, 20 mg/ml d'e-liquide.

¹¹ Une organisation professionnelle, le Collectif des acteurs de la cigarette électronique (CACE), a été créée en janvier 2013. Elle regroupe des fabricants, des distributeurs, des industriels, etc. du secteur de la cigarette électronique, et vise à défendre les intérêts de ses membres, au niveau national et européen, en proposant notamment une réglementation spécifique. Un centre de formation professionnelle a aussi été ouvert à son initiative près de Bordeaux. En décembre 2013, une autre organisation, le Syndicat national des professionnels de la cigarette électronique (Synapce), a aussi annoncé sa création.

¹² La cigarette électronique n'étant pas un dispositif médical ou un médicament et ne faisant pas partie de la liste des produits autorisés à la vente dans les pharmacies (article L.5125-24 du Code de la santé publique), elle ne devrait pas y être vendue. Malgré les rappels de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM) et du Conseil de l'ordre des pharmaciens, beaucoup de pharmacies continuent d'en proposer à la vente (<http://pourquoi-docteur.nouvelobs.com/E-cigarette---l-Ordre-denonce-les-ventes-illegales-en-pharmacie-3025.html>).

Enfin, le marché des cigarettes électroniques jetables apparaît très minoritaire : seuls 4 % des usagers dans le mois utilisent ce type de produit, qui est vendu dans une perspective d'essai plus que de fidélisation. En effet, elles sont simples d'utilisation, ressemblent à des cigarettes classiques et permettent d'essayer le produit en déboursant peu d'argent. Il est probable qu'avec le développement de l'usage, elles aient connu une baisse de leur part de marché.

Figure 3 : Répartition des lieux d'achat des cigarettes électroniques en France



Source : Enquête ETINCEL-OFDT (novembre 2013)

Motivation première : le sevrage total

La moitié (51 %) des enquêtés qui déclarent utiliser simultanément du tabac et la cigarette électronique affirment spontanément que leur objectif principal et ultime est d'arrêter toute consommation de ces deux produits¹³. Parmi les motifs évoqués, viennent ensuite, loin derrière, la réduction de la consommation de tabac mais sans arrêt complet (11,5 %) puis le remplacement du tabac par la cigarette électronique (8,2 %), ce qui peut s'apparenter dans les deux cas à une forme de réduction des risques. Les autres utilisateurs mettent en avant la moindre dangerosité pour la santé, la diminution des désagréments du tabac, celle des dépenses et le fait de pouvoir vapoter partout.

L'image du produit est donc fortement liée à l'idée du sevrage tabagique, et même, au-delà, à celle de réduire voire de supprimer toute dépendance à la nicotine. Selon une enquête menée en Grande-Bretagne auprès d'usagers de la cigarette électronique¹⁴, l'idée de sevrage tabagique y est également la plus répandue : 34 % des vapoteurs déclarent utiliser la cigarette électronique pour arrêter de fumer et

¹³ Cet objectif est un peu plus souvent cité par les utilisateurs âgés de 50 à 75 ans, confirmant l'hypothèse selon laquelle les utilisateurs plus âgés sont davantage motivés par le sevrage que les plus jeunes, mais la différence n'est pas significative.

¹⁴ Action on smoking and health (ASH), *op. cit.*

28 % « parce qu'ils ont déjà essayé d'arrêter et veulent une aide pour y arriver définitivement ». Ils sont 22 % à vouloir réduire leur consommation sans totalement la stopper et la même proportion à être motivés par les économies potentielles¹⁵.

Parmi la très faible proportion d'enquêtés qui sont anciens fumeurs (même occasionnels) et usagers dans le mois de la cigarette électronique (soit 1,2 %), la plupart (84 %) estiment avoir arrêté complètement de fumer grâce à celle-ci : cela représente 1 % de la population française. Sans présager de l'efficacité réelle de la cigarette électronique pour le sevrage tabagique¹⁶, d'autant plus que les effectifs sont ici très réduits, il semble bien que les fumeurs soient convaincus de son utilité pour atteindre ce but, comme alternative aux substituts nicotiniques et aux médicaments pour l'arrêt du tabac. Une opinion d'ailleurs partagée par une partie non négligeable de la population : 43 % des Français estiment en effet que ce produit est un moyen efficace pour diminuer ou arrêter de fumer¹⁷.

Conclusion

En novembre 2013, la cigarette électronique est connue de la très grande majorité des Français, parmi lesquels on compterait entre 7,7 à 9,2 millions d'expérimentateurs, plutôt jeunes et consommateurs de tabac. L'usage dans le mois précédant l'enquête concerne quant à lui 6 % de la population. Entre 1,1 et 1,9 million de personnes utiliseraient quotidiennement la cigarette électronique en France : il s'agit dans 67 % des cas de fumeurs de tabac, qui s'en servent majoritairement pour arrêter ou réduire leur consommation quotidienne, et donc potentiellement les risques sanitaires associés au tabagisme. Si 9 % des expérimentateurs de la cigarette électronique déclarent n'avoir jamais ou presque fumé de tabac, tous les vapoteurs réguliers sont ou ont été fumeurs : la cigarette électronique semble ainsi constituer, du moins pour le moment, plutôt une solution de sortie du tabagisme qu'une « porte d'entrée ».

L'usage exclusif de la cigarette électronique reste assez peu répandu, mais pourrait se développer avec le temps, au fur et à mesure que des fumeurs réduisent leur dépendance au tabac grâce à ce produit. Les motivations à terme des vapoteurs sont en effet principalement tournées vers le sevrage total ; les trois quarts des usagers réguliers ayant commencé à utiliser la cigarette électronique moins de six mois avant l'enquête, il faut peut-être plus de temps pour observer des arrêts effectifs, qui fin 2013 concernent 1 % des Français.

Pour ce qui est du marché, les cigarettes électroniques rechargeables sont très majoritaires (plus de 95 % des vapoteurs dans le mois) et les achats de l'objet en lui-même comme des recharges se font principalement dans les magasins spécialisés (plus de 50 %) et chez les buralistes (plus de 20 %).

D'autres enquêtes sont nécessaires pour conforter ces résultats et suivre leur évolution dans le temps. Début 2014, la médiatisation et le dynamisme du marché de la cigarette électronique ne semblent pas

¹⁵ Contrairement à la question de cette enquête pour laquelle une seule réponse (« objectif principal et à terme ») était possible, les enquêtés britanniques pouvaient donner plusieurs réponses, le total excède donc 100 %.

¹⁶ En septembre 2013, *The Lancet* a publié les résultats d'une étude néo-zélandaise (Université d'Auckland) sur l'efficacité de la cigarette électronique pour le sevrage tabagique : ce produit apparaît comparable au patch nicotinique pour aider les fumeurs à arrêter sur une période d'au moins six mois ; en revanche, il est plus efficace dans la réduction de la consommation journalière chez ceux qui n'ont pas complètement arrêté, et il semble plus attractif, notamment sur le long terme, que le patch (cf. BULLEN C. et al., « Electronic cigarettes for smoking cessation: a randomised controlled trial », *The Lancet*, vol. 382, 2013, pp. 1629-1637).

¹⁷ Enquête menée à l'initiative d'un des leaders du marché de la cigarette électronique en France, Clopinette, les 22 et 23 novembre 2013 auprès d'un échantillon de 969 personnes représentatif de la population française adulte (méthode des quotas).

ralentir : il est donc probable que le nombre d'usagers, de l'expérimentation à l'usage quotidien, évolue encore à la hausse.

Annexe 1. Questionnaire



Enquête sur les comportements d'usage et d'achat de la cigarette électronique et du tabac

Partie I : Cigarette électronique

Q1 - Connaissez-vous, ne serait-ce que de nom, la cigarette électronique appelée aussi « e-cigarette », « vaporisateur personnel » ou « vaporette » ?

- 1- Oui
- 2- Non

Q2 - **(si oui en Q1)** Avez-vous déjà essayé la cigarette électronique ?

- 1- Oui
- 2- Non

Q3 - **(si non en Q2)** Avez-vous l'intention prochainement d'essayer la cigarette électronique ?

- 1- Oui [Passer en Q10](#)
- 2- Non [Passer en Q10](#)

Q4 - **(si oui en Q2)** Avez-vous utilisé la cigarette électronique au cours des 30 derniers jours (hors première utilisation) ?

- 1- Oui
- 2- Non [Passez en Q10](#)

Q5 - **(si oui en Q4)** À quelle fréquence utilisez-vous la cigarette électronique ?

Enquêteur : Citer les réponses

- 1- Tous les jours
- 2- Plusieurs fois par semaine
- 3- Une fois par semaine
- 4- Deux à trois fois par mois
- 5- Une fois par mois
- 6- (Ne sait pas)

Q6 - **(si oui en Q4)** Depuis quand avez-vous commencé à utiliser la cigarette électronique ?

Enquêteur : Citer les réponses

- 1- Au cours des 30 derniers jours
- 2- Entre 1 à 6 mois
- 3- Entre plus de 6 mois et moins d'un an
- 4- Depuis un an ou plus
- 5- (Ne sait pas)

Q6bis - **(si oui en Q4)** Possédez-vous votre propre cigarette électronique ?

Enquêteur : Citer les réponses

- 1- Oui, j'ai la mienne
- 2- Non, je la partage avec un tiers
- 3- Non, j'utilise celle d'autres personnes [Passer en Q9](#)
- 4- Autre (préciser) [Passer en Q9](#)

Q7 - **(si oui en Q4)** La dernière fois, où avez-vous acheté votre cigarette électronique ?

- 1- Dans un magasin spécialisé en cigarettes électroniques
- 2- Sur Internet
- 3- Chez un buraliste
- 4- Dans une pharmacie
- 5- Autre (préciser)

Q8 - **(si oui en Q4)** Où avez-vous acheté votre dernière recharge (e-liquide, cartouche, etc.) pour cigarette électronique ?

- 1- Dans un magasin spécialisé en cigarettes électroniques
- 2- Sur Internet
- 3- Chez un buraliste
- 4- Dans une pharmacie
- 5- Autre (préciser)
- 6- (Non concerné, j'utilise des cigarettes jetables)

Q9 - **(si oui en Q4)** Quel est le dosage en nicotine de la cigarette électronique que vous utilisez ?

Enquêteur : si pas de nicotine, coder 0 et si « ne sait pas » coder 99

/ _ / _ /

Partie II : Tabac

Nous allons maintenant vous poser des questions sur votre consommation de tabac (cigarette, tabac à rouler, cigare, cigarillos, pipe, chicha/narguilé...) en dehors de la cigarette électronique.

Q10 - Fumez-vous, ne serait-ce que de temps en temps, du tabac ?

- 1- Oui
- 2- Non [Passer en Q12](#)

Q11 - **(si oui en Q10)** Au cours des 30 derniers jours, avez-vous fumé du tabac...?

Enquêteur : Citer les réponses

- 1- Tous les jours
- 2- Plusieurs fois par semaine
- 3- Une fois par semaine
- 4- Deux à trois fois dans le mois
- 5- Une seule fois dans le mois
- 6- (Ne sait pas)

Q12 - **(si non en Q10)** Avez-vous déjà, au cours de votre vie, fumé du tabac régulièrement ou de temps en temps ?

- 1- Oui, régulièrement
- 2- Oui, de temps en temps
- 3- (J'ai juste essayé) [Passer en Q17](#)
- 4- (Jamais) [Passer en Q17](#)

Q13 - **(si oui en Q12 et oui en Q4)** Avez-vous complètement arrêté de fumer du tabac grâce à la cigarette électronique ?

- 1- Oui [Passer en Q17](#)
- 2- Non [Passer en Q17](#)

Q14 - **(si oui en Q10)** La dernière fois, et pour votre consommation personnelle, où avez-vous acheté votre tabac (paquet de cigarettes, tabac à rouler, tabac à pipe, cigare, etc.) ?

Enquêteur : ne pas suggérer

- 1- Dans un bureau de tabac en France
- 2- Dans un bureau de tabac d'un pays limitrophe (Espagne, Andorre, Monaco, Italie, Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique)
- 3- Dans un bureau de tabac d'un autre pays
- 4- En duty-free
- 5- Par Internet
- 6- Dans la rue
- 7- Autre
- 8- (Ne sait pas)

Partie III : Tabac et cigarette électronique

Q15 - *(si oui en Q4 et oui en Q10)* Utilisez-vous actuellement ?

Enquêteur : Citer les réponses

- 1- Le plus souvent la cigarette électronique et parfois du tabac
- 2- Aussi souvent la cigarette électronique que le tabac
- 3- Le plus souvent du tabac et parfois la cigarette électronique
- 4- (Autre cas)

Q16 - *(si oui en Q4 et oui en Q10)* À terme, dans quel **objectif principal** utilisez-vous la cigarette électronique pour ? UNE SEULE RÉPONSE POSSIBLE

Enquêteur : Ne rien suggérer – puis coder

- 1- Arrêter totalement de fumer et de vapoter (tabac et cigarette électronique)
- 2- Réduire ma consommation de tabac sans pour autant arrêter de fumer du tabac
- 3- Réduire ma consommation de tabac sans pour autant arrêter la cigarette électronique
- 4- Remplacer le tabac par la cigarette électronique
- 5- Réduire mon budget tabac/faire des économies
- 6- Pouvoir vapoter où je veux (au bureau, à la maison, etc.)
- 7- Réduire les désagréments liés au tabac (mauvaise haleine, dents jaunes, odeur de tabac froid...)
- 8- Réduire les risques pour la santé, sans pour autant arrêter de fumer du tabac/c'est moins dangereux pour ma santé
- 9- Ne plus être dépendant de la nicotine/réduire progressivement grâce à l'e-cigarette ma dépendance à la nicotine
- 10- Autre (préciser)
- 11- (Ne sait pas)

Annexe 2. Réglementation

Au niveau national

La cigarette électronique ne constitue pas un produit du tabac au regard de la législation actuelle en France, puisqu'elle n'en contient pas et qu'elle ne produit pas de combustion. De ce fait, elle n'est pas strictement soumise à la réglementation sur les produits du tabac, bien qu'elle tende à s'en rapprocher. Ainsi, un amendement pour interdire sa vente aux mineurs a été intégré au projet de loi sur la consommation (le consensus étant de mise sur ce point, cette interdiction devrait être effective en 2014) et le ministère de la Santé souhaite mettre en place une interdiction de l'utiliser dans les lieux publics et de convivialité, même si le cadre législatif n'est pas encore arrêté (le Conseil d'État, saisi par le ministère, doit encore se prononcer). Pour le moment, seul le règlement intérieur d'une entreprise peut permettre cette restriction de l'usage (c'est déjà le cas dans certains transports en commun : RATP, SNCF, Air France, etc.) et la mairie de Saint-Lô est la seule administration à ce jour à l'avoir prohibée (par arrêté) à l'intérieur des bâtiments rattachés à la municipalité.

La publicité pour la cigarette électronique n'est pas spécifiquement interdite mais peut tomber sous le coup de la loi Évin, qui interdit « toute propagande ou publicité, directe ou indirecte, en faveur du tabac ou des produits du tabac ». En effet, la gestuelle, la vapeur dégagée, la présence possible de nicotine, etc. s'apparentent à une véritable cigarette, constituant une possible incitation au tabagisme. C'est ce point de la loi et plus généralement la violation du monopole sur la vente de tabac qui a poussé un buraliste à porter plainte contre un magasin de cigarettes électroniques situé à proximité de son commerce pour « concurrence illicite et déloyale ». En décembre 2013, le tribunal de commerce de Toulouse lui a donné raison en s'appuyant sur l'article L.3511-1 du Code de la santé publique qui définit les produits du tabac comme « produits destinés à être fumés [...] même s'ils ne contiennent pas de tabac, à la seule exclusion des produits qui sont destinés à un usage médicamenteux ». Le magasin de cigarettes électroniques a fait appel de ce jugement qui, s'il est confirmé, pourrait faire jurisprudence et entraîner la fermeture des boutiques spécialisées au profit des buralistes qui en récupérerait le monopole.

En France, la cigarette électronique n'est pas non plus un produit de sevrage ou un médicament puisqu'aucun fabricant ne revendique ce statut, qui l'obligerait alors à obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM). En l'absence d'études scientifiques suffisantes sur son innocuité ou ses potentiels effets délétères pour la santé, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS, devenue Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – ANSM) a par ailleurs déconseillé son utilisation dès 2011 (http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/6badbfed8724d925b6fafc331da6becc.pdf).

Au niveau européen et international

Les discussions pour encadrer la cigarette électronique au niveau européen se sont inscrites dans le cadre de la révision de la directive sur les produits du tabac 2001/37/CE qui régit la production, la présentation et la vente de ces produits. En décembre 2012, la Commission européenne a présenté une proposition de directive au Conseil et au Parlement européens, qui a fait l'objet de nombreux débats durant l'année 2013 entre les différentes parties concernées. D'abord prévu en septembre, l'examen du

texte par le Parlement européen a eu lieu en octobre 2013, renforçant la législation sur les produits du tabac (agrandissements des avertissements sanitaires, interdiction des cigarettes aromatisées – sauf les mentholées qui disposent d'un délai supplémentaire –, liste des additifs autorisés, etc.). La décision de classer la cigarette électronique comme produit du tabac ou comme médicament n'ayant pas été adoptée, elle conserverait donc son statut de produit de consommation courante.

Mi-décembre, les 28 États membres de l'Union européenne ont trouvé un accord sur cette future « directive tabac », pour lutter contre le tabagisme et mieux encadrer le marché de la cigarette électronique. Ainsi, la vente de ce produit serait interdite aux moins de 18 ans, les pays qui le considèrent comme un médicament pourraient continuer à le faire (sans obligation pour les autres, comme la France), la concentration maximale en nicotine serait fixée à 20 mg/ml (un seuil rarement voire jamais dépassé dans les points de vente français) et la Commission européenne présenterait d'ici deux ans un rapport sur les risques sanitaires liés à cet usage.

Cet accord devrait être entériné en février-mars 2014 par le Parlement européen et les États membres réunis en séance plénière avant d'être définitivement adopté. Ensuite, chaque pays aura deux ans pour transposer cette directive dans sa législation nationale, ce qui signifie qu'elle n'entrera pas en vigueur avant 2016.

Au niveau international, l'Organisation mondiale de la santé recommande de ne pas utiliser la cigarette électronique tant que son innocuité n'a pas été prouvée scientifiquement. Seuls quelques pays ont totalement interdit ce produit, comme le Brésil, l'Argentine et Singapour ; dans d'autres pays, tels la Suisse et le Canada, seules les cigarettes électroniques sans nicotine peuvent être commercialisées.